

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

**Secrétaire de séance** : M. KAYAL

**N° DEL-2023-087**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT que la Ville a le projet d'aménager une aire de jeux au sein de l'école maternelle provisoire Victor Hugo,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif d'aide « fonds scolaire », au taux maximum de 40% du coût total hors taxes de l'opération soit 7 686,38 €,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Pascale MOLLIERE ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de création d'une aire de jeux au sein de l'école maternelle Victor Hugo,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 7 686,38 € auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Cécile VILLECOURT – Maire

